



Publié le 25 juin 2025

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 07 AVRIL 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 07 avril à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur le Président du CCAS, Patrick GOMEZ.

Date de convocation : 31 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres ayant remis un pouvoir : 2

Présents : Patrick GOMEZ, Estelle MÉTIVIER, Didier LE BAQUER, Françoise GOASGUEN, Agnès SALAÛN, Elisabeth LESLOURDY, Nathalie LEGUILLE, Claire BOUTIN, Yannick HERAT et Jean-Louis WOJTASIK

Claire BOUTIN est arrivée en cours de séance, juste après l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 mars 2025. Jeannine ÉMIÉ est arrivée en cours de séance, lors de l'évocation du point 3 : le budget primitif du CCAS.

Absents ayant remis un pouvoir : Nicolas REY donne pouvoir à Patrick GOMEZ et Marie-Line SIN donne pouvoir à Françoise GOASGUEN.

Absents :

Jean-Louis WOJTASIK est désigné secrétaire de séance.

Après appel des membres du conseil d'administration, le quorum étant atteint, Madame la Vice-Présidente ouvre la séance à 18h00.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 25 mars 2025

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le compte rendu de la séance du conseil d'administration du 25 mars 2025.

Nombres d'administrateurs présents : 9 Nombre de votants : 9 (dont 2 procurations) Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0
--

2. Affectation du résultat 2024

Le conseil d'administration, après avoir adopté le compte financier unique 2024 du CCAS en séance du 25 mars 2025, doit voter l'affectation des résultats, qui se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2024	0 €
Report à nouveau	0 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2024	0 €

Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	601.75€
Reste à réaliser	0 €
Résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2024	601.75 €

Proposition :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement	0 €
--	-----

2°) – le surplus est affecté en recettes de d'investissement est porté : Sur la ligne budgétaire R001 « excédent d'investissement reporté"	601.75 €
--	----------

Délibération :

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le compte financier unique 2024,

Vu le résultat cumulé à la fin de la section de fonctionnement s'élevant à 0€ et le solde cumulé de la section d'investissement à 601.75€,

Vu le solde cumulé de la section d'investissement qui sera reporté sur la ligne budgétaire R001 « excédent d'investissement reporté »,

Considérant qu'il y a lieu de reporter ces résultats et de les affecter au budget primitif 2025,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration,

Approuve la reprise au budget primitif 2025 des résultats de l'exercice 2024 pour la section de fonctionnement et d'investissement comme exposé ci-dessus

<i>Nombres d'administrateurs présents : 10</i> <i>Nombre de votants : 10 (dont 2 procurations)</i> <i>Pour : 12</i> <i>Contre :</i> <i>Abstention :</i>
--

3. Budget primitif du CCAS 2025 (annexe)

Le budget primitif est l'acte majeur par lequel sont prévues les dépenses et les recettes de l'année. Lors de la précédente réunion Conseil d'Administration du CCAS, le 25 mars 2025, l'assemblée a débattu sur les orientations budgétaires du CCAS pour l'année 2025.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le budget primitif pour l'exercice 2025 soumis à l'adoption du conseil.

Le compte financier unique a été présenté et adopté le 25 mars 2025.

Le budget primitif intègre les reports des résultats dégagés des comptes administratifs 2024.

Le contenu détaillé de ce budget figure dans les documents et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Il convient de préciser que, sur l'exercice 2025, le budget primitif s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, pour un montant de **112 800,00 €** sur la **section de fonctionnement** et la **section d'investissement s'équilibre à 601.75€**.

Dépenses de fonctionnement		
Dépenses de fonctionnement		Propositions 2025
Chapitre 11	Charges à caractère général	
60622	Carburants	3 500 €
60623	Alimentation	35 000 €
60632	Fournitures de petits équipements	200 €
611	Contrat de prestations de services	15 000 €
61351	Location matériel roulant	16 500 €
6161	Assurance multirisques	250 €
6168	Autres primes d'assurance	350 €
6182	Documentation générale et technique	100 €
6188	Autres frais divers	250 €
6228	Divers	250 €
6232	Fêtes et cérémonies	250 €
6236	Catalogues et imprimés	1 100 €
627	Services bancaires	50 €
6281	Concours divers, cotisations	350 €
TOTAL CHAPITRE 11- Charges à caractère général		73 150 €
Chapitre 12	Charges de personnel et frais assimilés	
6215	Personnel affecté par la CL de rattachement	30 000 €
TOTAL CHAPITRE 12-Charges de personnel et frais assimilés		30 000 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	
65133	Secours d'urgence	3 000 €
65134	Aides	2 000 €
65138	Autres secours	4 000 €
65748	Subventions de fonct.aux.assos	600 €
TOTAL CHAPITRE 65-Autres charges de gestion courante		9 600 €
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciations	
6817	Dotations aux provisions et dépréciations	50 €
TOTAL CHAPITRE 68-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		50 €
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES		112 800 €
22	Dépenses imprévues (fonctionnement) -Opérations non ventilables	
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		112 800 €
Reste à réaliser		
Résultat reporté ou anticipé		
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES		112 800 €

RECETTES 2025-SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes de fonctionnement	Propositions 2025
7066 Prestations de services-repas à domicile	50 000 €
70848 Mise à disposition du personnel-autres organismes	1 900 €
TOTAL CHAPITRE 70-Produits des services, du domaine et des ventes diverses	51 900 €
7474 Participation de la commune	
TOTAL CHAPITRE 74-Dotations, subventions et participations	-€
752-Revenus des immeubles	
756-Libéralités reçues	
757361 Subventions de fonct. De la collectivité de rattachement	60 900 €
TOTAL CHAPITRE 75-Autres produits de gestion courante	60 900 €
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DE SERVICES	112 800 €
7713 Libéralités reçus	
7718 Autres produits exceptionnels	
TOTAL DU CHAPITRE 77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	-€
7817 Reprises sur dépréciations des actifs circulants	
TOTAL DU CHAPITRE 78-Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
TOTAL DES RECETTES RÉELLES	112 800 €
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice	112 800 €
Reste à réaliser	
Résultat reporté ou anticipé	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES	112 800 €

DÉPENSES 2025-SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	Propositions 2025
Dépenses d'équipement	
165-Dépôts et cautionnements reçus	601,75€
Total des dépenses d'équipement	601,75€
Total des dépenses réelles	601,75€
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	601,75€
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	601,75€

RECETTES 2025-SECTION D'INVESTISSEMENT							
Recettes d'investissement						Propositions 2025	
Recettes d'équipement							
Immobilisations incorporelles en cours (sauf opérations)						601.75€	
Total des recettes d'équipement						601.75€	
Total des recettes réelles						601.75€	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT						601.75€	
Reste à réaliser						€	
Résultat reporté ou anticipé						601.75€	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES						601.75€	

Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2312-2 et suivants,
Vu le débat d'orientation budgétaire 2025 du 25 mars 2025,
Vu le compte financier unique approuvé le 25 mars 2025,
Vu le projet de budget primitif 2025,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration,

- *ADOpte le budget primitif 2025 du CCAS,*
 - *par chapitre globalisé en section de fonctionnement*
 - *par chapitre globalisé en section d'investissement*

Nombres d'administrateurs présents : 11
Nombre de votants : 11 (dont 2 procurations)
Pour : 13
Contre :
Abstention :

Mme Métivier réexplique toutes les dépenses et recettes des tableaux précédents en indiquant que le budget du CCAS est à l'équilibre. Rien n'a été modifié depuis le 25 mars 2025 lors de la présentation du débat d'orientation budgétaire.

4. Renouvellement de l'offre promotionnelle concernant l'assurance santé communale (annexe)

Le 29 avril 2024, M. GOMEZ a signé la présentation de l'offre promotionnelle concernant l'assurance santé communale AXE pour une durée de 1 an.

Une réunion d'information a eu lieu le 18 juin 2024 en présence d'une dizaine de personnes à la Salle de l'Âge d'Or.

Depuis cette réunion, 18 rendez-vous ont été effectués et 14 contrats ont été signés, essentiellement des personnes retraitées et quelques travailleurs non-salariés.

Une économie de 40 à 45 euros a été réalisée par rapport à leurs anciens contrats.

Les administrés apprécient qu'une personne vienne à leur domicile et de pouvoir bénéficier toujours du même interlocuteur, surtout dans un monde où tout semble standardisé et où il est de plus en plus difficile de joindre une personne directement par téléphone.

Aucune démarche téléphonique n'a été effectuée, comme convenu lors du rdv avec M. le Maire et les membres de la commission.

Il est demandé au conseil d'administration de renouveler ou non cette offre pour une durée d'un an.

Il faut néanmoins noter que cette offre ne s'appliquera plus aux agents publics titulaires de la fonction publique territoriale.

Délibération :

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration,

Accepte de renouveler l'offre promotionnelle d'Axa concernant l'assurance santé communale pour une durée d'un an à compter du 30 avril 2025

Nombres d'administrateurs présents : 11

Nombre de votants : 11 (dont 2 procurations)

Pour : 13

Contre :

Abstention :

Mme Métivier explique que depuis la création de ce dispositif en avril 2024 à la salle de l'Âge d'Or, 18 rdv ont été effectués et 14 contrats signés. Il s'agit essentiellement de personnes retraitées et de travailleurs non-salariés. Les personnes ayant signé un contrat ont pu faire une économie allant de 45 à 50 euros comparé aux anciens contrats. Mme Métivier indique qu'il s'agit toujours du même interlocuteur, ce que les personnes apprécient et que celui-ci ajuste au maximum la mutuelle par rapport aux besoins des personnes.

Mme Goasguen affirme qu'il s'agit d'une convention très appréciée, on peut appeler quand on veut et tout nous est expliqué lorsqu'il y a un remboursement qui est mal compris. L'interlocuteur AXA paraît très correct et n'essaie pas de vendre injustement un produit.

Mme Boutin ajoute que c'est effectivement plus intéressant que de tomber sur une plateforme.

Mme Métivier indique que l'avantage de cette convention permet de gagner 20% sur le contrat et que même si cette convention n'était pas renouvelée, cet avantage est conservé par les personnes ayant signé en 2024.

M. Gomez indique qu'il s'agit d'une convention tripartite entre la société, eux et nous.

Mme Métivier ajoute que cette convention existe également à Caplan. En revanche si cette convention est renouvelée ; elle ne s'appliquera plus aux agents de la fonction publique territoriale.

5. Inscription pour les colis de Noël (annexe)

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la municipalité organisent chaque année plusieurs événements et actions pour célébrer leurs aînés : la galette des rois, le repas des aînés et la distribution de colis gourmands à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Les colis de Noël, offerts aux habitants de 75 ans et plus, sont remis au domicile par les élus en décembre.

À partir de 2025, la distribution se fera sur inscription afin d'ajuster le nombre de colis par foyer.

En effet, il est difficile de connaître exactement le nombre de personnes âgées de 75 ans et + sur notre commune. Le logiciel Berger Levrault n'est pas à jour, ne mentionnant pas les personnes décédées ou ayant déménagées.

Tous les ans, un travail en amont est nécessaire (pages blanches puis porte à porte pour vérifier les boîtes aux lettres). Lors de la distribution, certaines personnes refusent le colis, d'autres acceptent seulement les objets confectionnés par les enfants du périscolaire.

L'année dernière, 9% des colis n'ont pas été réclamés. Ces colis ont été distribués aux bénéficiaires des colis alimentaires. Les élus ont informé nos aînés, lors de la dernière distribution en décembre 2024, de l'inscription obligatoire à partir de 2025.

Vous trouverez en annexe le flyer d'inscription.

Voici le tableau élaboré en 2020 :

ANNÉE	NB DE SENIORS DE + DE 75 ANS SUR LOGICIEL BERGER LEVRAULT
2020	252
2021	272
2022	310
2023	390
2024	455
2025	533

Mme Métivier indique que chaque année, la commune se mobilise afin de pouvoir offrir aux personnes âgées un colis de Noël. Or, le travail en amont est complexe. En effet, le logiciel relatif aux relations citoyennes ne permet pas de savoir si une personne a déménagé ou est décédée. Quelquefois, l'information n'est pas transmise et le logiciel n'est pas au plus juste.

Les élus se mobilisent donc chaque année pour vérifier les pages blanches ainsi que les boîtes aux lettres afin de ne pas commander de colis en surnombre. L'année dernière il fallait vérifier 455 personnes.

Le surplus de colis commandés revient environ à 9% des colis chaque année. Certes, ils ne sont pas perdus puisqu'ils sont redistribués aux bénéficiaires des colis alimentaires. Cependant, il nous est

demandé d'être particulièrement vigilants quant à nos dépenses et de les maintenir au plus strict nécessaire.

Cette année, il a donc été décidé que les personnes souhaitant bénéficier d'un colis de Noël devraient s'inscrire via un formulaire qui sera encarté dans le Sadirac l'Essentiel du mois de juin. Une communication importante sera faite à ce sujet et lors des appels cet été liés au registre des personnes vulnérables, il leur sera rappelé la nécessité de ladite inscription avant le 15 septembre 2025 (les colis étant commandés entre septembre et octobre pour une livraison en décembre).

Il est également à noter que dès l'année dernière une liste de personnes très isolées et vulnérables avait déjà été recensée par les élus lors de la distribution de colis.

5. Questions diverses

La séance est levée à 18h40.

Le Président : M. Patrick GOMEZ



Le secrétaire de séance : Jean-Louis WOJTASIK



